

Pouvoir être défendu et accompagné en cas de difficulté à faire valoir mes droits



Comme tout citoyen, chaque personne en situation de handicap a des droits et des devoirs.

Parmi ses droits, elle a celui de pouvoir être conseillée, défendue et accompagnée dans les difficultés qu'elle peut rencontrer à réaliser ses démarches, à faire valoir ses droits... Notamment auprès du défenseur des droits.

À NOTER

Vous pouvez prendre rendez-vous aux numéros indiqués. Les délégués vous recevront gratuitement.

www.defenseurdesdroits.fr

02 31 30 64 82

DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau d'environ 450 délégués répartis dans toute la France.

Toute personne peut saisir le Défenseur des droits :

- lorsqu'elle s'estime lésée par le fonctionnement d'un service public ;

- si elle s'estime victime d'une discrimination directe ou indirecte interdite par la loi ;

- si elle considère que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ;

- si elle estime avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité. ■

DÉFENSEUR	LIEU	PERMANENCE SUR RV
Patrick DURAND Délégué référent handicap du Défenseur des droits	HONFLEUR - Mairie Place de l'Hôtel de Ville, 14600 HONFLEUR Tél. : 02 31 81 88 00	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi après-midi
	LISIEUX - Sous-Préfecture 24, boulevard Carnot, BP 77221, 14107 LISIEUX Tél. : 02 14 47 60 41	Mercredi après-midi
	TOUQUES - Maison de l'Avenir 84 rue Louvel et Brière, 14800 TOUQUES Tél. : 02 31 14 40 35	1 ^{er} vendredi après-midi
Jean-Pierre BRENET	CAEN - Préfecture du Calvados Centre administratif départemental Rue Saint-Laurent, 14000 CAEN Tél. : 02 31 30 64 82	Tous les jours sur rdv et vendredi matin
Pierre CHAMPOD	CAEN - Préfecture du Calvados Rue Daniel Huet, 14000 CAEN Tél. : 02 31 30 64 82	Mardi matin
Paul QUENEY	FALAISE - Mairie Place Guillaume le Conquérant, BP 58, 14700 FALAISE Tél. : 02 31 41 61 61	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi après-midi
	VILLERS BOCAGE Pré-Bocage Intercom (PBI) 18 rue Emile Samson, 14310 VILLERS BOCAGE Tél. : 02 31 77 57 48	4 ^{ème} mardi matin
	VIRE - Tribunal d'Instance de Vire 4 rue Raymond Berthout, 14500 VIRE Tél. : 02 31 67 44 40	4 ^{ème} mardi après-midi
	VIRE - Sous-préfecture de Vire 7 rue des Cordeliers, 14504 VIRE Tél. : 02 31 66 37 10	2 ^{ème} mardi matin
Marie-Odile COLIN	HEROUVILLE ST CLAIR - Maison de justice et du droit 1 place de l'Europe 14200, HEROUVILLE ST CLAIR Tél. : 02 31 53 20 04	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi matin 2 ^{ème} et 4 ^{ème} samedi matin Sauf 3 ^{ème} mardi matin
	ISIGNY SUR MER - Isigny - Grandcamp Intercom 16 rue Emile Demagny, 14230 ISIGNY / MER Tél. : 02 31 51 62 42	3 ^{ème} mardi matin
	TILLY SUR SEULLES - Mairie Place du Général de Gaulle, 14250 TILLY / SEULLES Tél. : 02 31 80 80 26	3 ^{ème} mardi après-midi

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

► La Maison de justice et du droit (MJD) est un lieu d'accès aux droits pour chaque citoyen. Elle met en place et délivre des informations et des aides pour le public et les victimes.

La MJD accueille le public sans rendez-vous, gratuitement et anonymement, **sur place ou par téléphone**.

La MJD est ouverte et les permanences sont assurées :

- **Le lundi:** 9H30-12H / 14H-17H30
 - **Le mardi:** 9H30-16H
 - **Le mercredi:** 9H30-12H/14H-17H30
 - **Le jeudi:** 9H-12H / 14H-18H30
 - **Le vendredi:** 9H30-16H
 - **Le samedi:** 9H-12h
- (2ème et 4ème du mois)

Des permanences spécialisées existent à la Maison de justice et du droit (MJD) et vous pouvez, selon la nature de votre question, être éventuellement orienté vers elles. ■

Maison de justice et du droit

1 place de l'Europe
14200 Hérouville Saint Clair
Tél. : 02 31 53 20 04

À SAVOIR

► Pour les personnes présentant des difficultés d'accessibilité aux locaux, un rendez-vous peut éventuellement être donné dans une salle de la mairie à proximité immédiate de la MJD.

Privilégiez un premier contact téléphonique.

LES MÉDIATEURS

► Il existe, dans de nombreuses administrations ou services, des MÉDIATEURS (ou conciliateurs), en charge de faire le lien entre l'administration et les usagers.

► Si vous rencontrez un problème de ce type, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'administration concernée (exemples : médiateur éducation nationale, MDPH, ...) ! ■

LE RECOURS À UNE PERSONNE QUALIFIÉE

► **Toute personne prise en charge dans un établissement ou service médico-social (ou son représentant) peut faire appel à une personne qualifiée « en vue de l'aider à faire valoir ses droits ».**

Cette personne pourra vous aider en cas de contestation sur le bien-fondé d'une orientation, sur l'absence de prise en compte de vos besoins, sur des abus de pouvoir, ...

Il faut contacter l'Agence régionale de santé (ARS) pour obtenir la liste actualisée de ces personnes qualifiées.

La personne qualifiée n'est pas un contrôleur des établissements mais vous conseillera et sera un intermédiaire avec les institutions.

Elle informera la personne des démarches entreprises, des propositions faites, des suites données à sa demande. ■

ARS Normandie (Siège)

Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4
Tél. (standard) : 02 31 70 95 95

CONSULTATIONS GRATUITES DES AVOCATS

► Des avocats tiennent des consultations gratuites dans plusieurs villes du Calvados. Il est recommandé de prendre rendez-vous.

► Vous pouvez vous renseigner auprès de la Maison de justice et du droit, des mairies, ... ■

À NOTER

► Les associations de personnes en situation de handicap peuvent vous écouter, vous aider, vous conseiller, vous orienter ! **N'hésitez pas à les contacter !**



Cette liste n'est pas complète et de nombreuses autres structures peuvent vous aider à faire reconnaître vos droits !

Vous pouvez aussi, suivant la nature de votre problème et en l'absence de solution amiable, vous rapprocher des tribunaux.

Des permanences spécialisées ont lieu régulièrement à la MDJ : avocats, notaires, centre d'information du droit des femmes et de la famille...